

# AVIS PUBLIC

Le Plateau-Mont-Royal

Montréal 

## ORDONNANCES

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a édicté, lors de sa séance ordinaire du 2 juillet 2019, les ordonnances suivantes:

**B-3**, o. 080, **C-4.1**, o. 188, **O-0.1**, o. 112, **P-1**, o. 062, **P-12.2**, o. 017 relatives à la programmation d'événements publics dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal;

**C-4.1**, o. 189, établissant l'aménagement d'une traverse pour piétons du côté est de l'intersection de l'avenue Laurier Est et de la rue Saint-Dominique dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal;

**01-277**, o. 012 autorisant l'installation d'une enseigne temporaire sur l'immeuble situé au 300, rue Léo-Pariseau «Tour Transat», pour l'évènement du Grand Prix Cycliste 2019 de Montréal;

et ce, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., c. **B-3**), du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. **C-4.1**), du *Règlement sur l'occupation du domaine public* (R.R.V.M., c. **O-0.1**), du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., c. **P-1**), le *Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain* (R.R.V.M. c. **P-12.2**) et du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277)*.

Ces ordonnances sont entrées en vigueur à la date de leur publication. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Fait à Montréal, le 5 juillet 2019

Le secrétaire d'arrondissement,  
Claude Groulx